

Avis d'enquête publique : Schéma de Cohérence Territoriale



Une enquête publique se tiendra du 5 septembre au 5 octobre 2022.

Vous pourrez :

- Consulter le dossier en mairie de Beaufort-en-Anjou.
- Consulter le dossier en ligne : [cliquez ici](#).

Vous avez des questions, des remarques :

- Un commissaire enquêteur sera en mairie de Beaufort-en-Anjou le 5 septembre de 14h à 17h*.
- Vous pourrez également déposer vos observations par mail à devterritorial@baugeoisvallee.fr

** Vous n'êtes pas disponible à cette date, le commissaire enquêteur sera également présent à la mairie de Noyant-Villages le 23 septembre de 9h à 12h et à la Communauté de communes Baugeois-Vallée (Baugé-en-Anjou) le 5 octobre 14h à 17h.*

Quel est le rôle du SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme réglementaire planifiant le développement du territoire intercommunal Baugeois-Vallée pour les 18 prochaines années.

Il définit des orientations et des objectifs en matière d'aménagement, notamment sur les questions de l'habitat, du développement démographique, des mobilités, des équipements, de l'aménagement commercial, artisanal et industriel, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement (biodiversité, énergie et climat)... Il est le garant de la cohérence des politiques publiques des différentes communes du territoire intercommunal.

Véritable document cadre pour le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration sur la commune de Beaufort-en-Anjou, chacune des règles (prescriptions) définies dans le SCoT devront être respectées et transcrites dans le règlement d'urbanisme de Beaufort-En-Anjou.